

Machiniste conventionnel

Sommaire

Sous la supervision du Superviseur de l'usinage, le Machiniste conventionnel fabrique les composantes nécessaires à la fabrication des équipements de forage selon les plans et les délais fixés.

Principales tâches et responsabilités

- Lis et interprète les plans de fabrication
- Effectue le montage, le réglage et le calibrage des outils de coupe selon les plans
- Installe les outils de coupe, monte les pièces sur les machines-outils ;
- Effectue la mise en opération et l'ajustement des outils;
- Opère les Tours et fraiseuse conventionnel;
- Réparer, modifier et fabriquer les pièces selon les instructions données ;
- Inspecte les pièces pour s'assurer de la conformité et complète les rapports d'inspection ;
- Apporte des solutions efficaces afin d'améliorer les pièces ou procédés ;
- Effectue toutes autres tâches pour le bon déroulement des opérations.

Profil et exigences

- Détenir un DEP en Techniques d'usinage;
- Détenir 1 à 2 ans d'expérience pertinente;
- ASP en usinage (Atout);
- Avoir de l'expérience en tant que machiniste conventionnel;
- Être soucieux des détails et très minutieux;
- Aimer le travail d'équipe;
- Être un bon communicateur.

Horaire et lieu de travail

- Horaire de jour, 40h par semaine;
- Val-d'Or, au siège social de la société.

« Veuillez prendre note que dans ce document, la forme masculine n'est utilisée que pour alléger le texte »